qu'il est possible qu'en ce moment l'économie ait besoin de ces investissements, qui seraient bienvenus, mais qui auraient peut-être ag-

gravé la pression en 1966.

Le ministre a prédit, malgré cette initiative, que certains jugent inappropriée, craignant que l'économie ralentisse en 1966, le ministre, dis-je, a prédit que l'économie canadienne allait augmenter encore de 8.5 p. 100 au cours de l'année financière 1966, au delà de ce qu'elle a produit en 1965, c'est-à-dire que si les mesures adoptées par le ministre, invitant les investisseurs à ne pas aller trop vite en 1966, malgré cet avertissement, le ministre prévoit que le produit national brut va augmenter de 8.5 p. 100 au cours de l'année 1966, soit le niveau jugé approprié pour permettre à l'économie canadienne de se développer, sans pour autant atteindre des difficultés de surchauffement.

Comme je le disais préalablement, nous sommes dans la sixième année consécutive d'expansion de notre économie. C'est la plus longue période d'expansion que nous ayons connue en temps de paix. Dans le passé, souvent les périodes d'expansion économique ont été suivies d'une période de régression. Cependant, si nous administrons bien nos affaires, il n'y a aucune raison pour qu'une période de régression suive cette période de prospérité. D'autre part, si nous laissons certaines pressions s'accumuler, nous nous verrons alors dans la situation suivante où les prix et les coûts vont augmenter d'une façon excessive, et s'il y a une augmentation excessive d'immobilisation, alors une période de difficulté surviendra.

Ce que le ministre des Finances a voulu faire, c'est de refréner certaines dépenses d'immobilisation de façon que les besoins à long terme du Canada puissent être comblés sans pour cela provoquer de grandes fluctuations et que notre capacité actuelle de satisfaire à nos besoins d'investissements ne soit pas dépassée par la demande dont cette capacité fait l'objet. C'est ainsi que dans le deuxième exposé annuel du Conseil économique du Canada, on signale de quelle façon les investissements des entreprises peuvent constituer un facteur d'instabilité dans l'économie de notre pays.

Les hausses et les baisses des investissements ont, par le passé, constitué un important facteur d'instabilité et de fluctuation du taux de croissance de l'économie canadienne.

Voilà ce que dit le rapport. Le Conseil fait ensuite observer que, même si le volume réel de ces investissements devra continuer de s'accroître considérablement par rapport au chiffre actuel, afin de permettre à l'économie de réaliser son potentiel de production en 1970, le taux récent d'expansion de dépenses d'investissements ne peut évidemment pas

être maintenu à long terme jusqu'en 1970 et au delà—voir les pages 31 et 32 du rapport.

Le Conseil signale que tout programme destiné à stabiliser l'expansion doit viser à encourager un taux de croissance des investissements des entreprises en aussi étroit rapport que possible avec la croissance du potentiel de production. C'est pourquoi le Conseil recommande:

...que l'on étudie soigneusement les possibilités de retarder la mise à exécution ou d'échelonner davantage la réalisation de certains grands projets de construction dans les régions où la rareté de la main-d'oeuvre et d'autres ressources est particulièrement grave.

Voir la page 205 du rapport. C'est exacte-

ment ce que le ministre a fait.

Je pense, monsieur le président, que le ministre des Finances a démontré beaucoup d'imagination et d'objectivité lorsqu'il s'est servi de cette taxe de 11 p. 100 sur la machinerie et l'outillage de production, de façon à en faire un instrument de planification des investissements au Canada. En effet, certains industriels vont décider de ne pas investir en 1966 et d'attendre un an, si c'est possible, afin de bénéficier d'une réduction de 5 p. 100 sur la machinerie et l'outillage qu'ils auront à utiliser dans leurs nouvelles entreprises. Ceux qui ne sont pas dans une position aussi serrée désireront peut-être attendre deux ans avant de faire des investissements qu'ils jugeaient nécessaires afin de bénéficier de l'exemption complète, soit une exemption de 11 p. 100 sur la machinerie et l'outillage.

Comme le disait M. Newman dans sa chronicle du *Toronto Star* le lendemain de la présentation budgétaire, c'est une façon très nouvelle de concevoir le budget fédéral. Et je cite:

• (4.00 p.m.)

[Traduction]

En dépit de la prudence que comporte sa façon de procéder, M. Sharp a hardiment rejeté l'idée démodée que le gouvernement ne taxe que pour prélever des fonds. Le nouveau ministre des Finances a plutôt montré, qu'il avait la ferme intention d'utiliser l'impôt dans une application beaucoup plus créatrice, comme instrument qui permet de modifier les tendances économiques du pays.

[Français]

Une des critiques qui a été souvent soulevée au cours du présent débat, et que je voudrais relever, vient des députés de l'opposition qui représentent les provinces de l'Atlantique et qui prétendent que le présent budget ne rencontre pas les exigences de la situation économique dans cette partie du pays où le climat économique n'est peut-être pas aussi favorable qu'ailleurs au pays.

Toutefois, venant moi-même d'un comté qui se trouve désigné, parce que le niveau de chômage y a été reconnu comme étant